



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture
Cabinet du préfet

Privas, le 28 AOUT 2013

Affaire suivie par Laurence Astier
Tél. : 04.75.66.50.06
pref-affaires-reservees@ardeche.gouv.fr

Le Préfet de l'Ardèche

CIRCULAIRE

à

Mesdames et messieurs les maires du département
(en communication à messieurs les sous-préfets
de Largentière et Tournon sur Rhône)

OBJET : médaille d'honneur régionale, départementale et communale - Promotion du 1er janvier 2014

REF : circulaire n° 2007-101-1 du 11 avril 2007.

Dans le cadre de la préparation de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, promotion du 1er janvier 2014, vous voudrez bien me faire parvenir vos propositions pour le 1er novembre 2013, délai de rigueur. Les dossiers transmis après cette date ne pourront être examinés qu'à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014.

S'agissant de la constitution des dossiers, je vous demande de vous reporter à ma circulaire citée en référence relative aux modalités d'attribution de cette distinction.

Pour les arrondissements de Tournon sur Rhône et de Largentière, les dossiers me seront transmis directement en préfecture pour instruction.

Le modèle de mémoire de proposition et la circulaire citée en référence sont à télécharger à partir du site internet des services de l'Etat en Ardèche <http://www.ardeche.gouv.fr/>, rubrique « publications », « circulaires aux maires » « distinctions honorifiques ».

Le préfet,

Bernard GONZALEZ

